

En quoi consiste le plan d'accompagnement des étudiants.es (PAE) ?

Il s'agit d'un « processus coordonné des actions de guidance, d'orientation, d'identification et de remédiation aux difficultés d'apprentissage liées aux savoirs, aptitudes et compétences des étudiants inscrits dans une ou plusieurs UE ». L'établissement porte une « attention particulière au suivi des étudiants et aux possibilités d'accroître la réussite des formations entreprises par des adultes ». (décret du 14/11/2018).

Concrètement, que propose le PAE au sein de l'établissement?

L'ECEA Marcinelle dispose d'une série d'actions permettant le suivi de l'étudiant.e durant son parcours de formation :

- Cellule d'écoute active et de soutien psycho-social concernant les problématiques en lien avec le parcours de formation (uniquement sur rendez-vous).
- Rendez-vous individuels : méthodes de travail, gestion du stress, gestion du temps, orientation,...
- Organisation d'ateliers divers en lien avec le parcours de formation (ex: gestion des émotions, gestion du stress,...).
- Un accompagnement personnalisé : tests d'admission / de valorisation, lutte contre la fracture numérique, procédures et démarches administratives,...
- Prise en compte de besoins particuliers.
- Et bien plus encore...

Qui contacter ?

Madame Julie Santinelli : pae.santinelli@hotmail.com

